

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 DECEMBRE 2014

Compte-rendu

TARIFS MUNICIPAUX

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 11 décembre 2014**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Gérard ROY, Nicolas FAYETTE, Guillaume LARGERON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Odette GRELIN, Nathalie MONGE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Véronique DUVERRIERE, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR	Stéphane JEVAUDAN
Odette GRELIN	Martine SCHMÜCK
Nathalie MONGE	Michelle BOUCHET
Thierry ROLLET	Eric MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Pascale THORAL
Rémy MUCYO	Nicolas FAYETTE

Jacky BARRAUD a été désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 13 novembre est adopté à la majorité absolue (26 voix pour et 6 abstentions – Véronique DUVERRIERE absente en début de séance, n'a pas pris part au vote).

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Les décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 13 novembre 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises ; elles concernent notamment :

- une autorisation d'ester en justice ;
- la déclaration sans suite d'un marché pour une tondeuse ;
- l'approbation d'une convention d'occupation précaire d'un logement dans un groupe scolaire.

L'assemblée donne acte au maire de ces décisions.

Arrivée de Véronique DUVERRIERE : 26 membres présents.

1.2 Conseil d'administration du collège de Riorges

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Par délibération du 10 avril 2014, le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration du collège Albert Schweitzer de Riorges : deux titulaires et pour chacun un suppléant. Un décret du 24 octobre 2014 modifie la représentation des communes au sein de ces établissements, ramenant à un le nombre de représentants au lieu de deux.

Le conseil municipal est appelé à procéder à une nouvelle désignation d'un titulaire et son suppléant.

Avec 26 voix et 7 abstentions, sont désignées :

- titulaire : Nathalie TISSIER
- suppléante : Brigitte MACAUDIERE.

1.3 Syndicat du Cycle de l'Eau Roannaise de l'Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Au 1^{er} janvier 2015, Roannaise de l'Eau, syndicat mixte d'eau et d'assainissement, deviendra, suite à sa fusion avec le SYRTOM, syndicat du cycle de l'eau. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection des délégués du conseil municipal appelés à siéger au comité syndical, à savoir deux titulaires et pour chacun, un suppléant.

Le conseil municipal est invité à procéder à cette élection.

Avec 26 voix (7 abstentions), sont élus :

- délégués titulaires : Stéphane JEVAUDAN et Alain ASTIER
- délégués suppléants : Bernard JAYOL et Alain CHAUDAGNE

1.4 Marché travaux d'impression des supports d'information municipaux

Rapporteur : Roland DEVIS, conseiller municipal délégué aux jumelages.

La ville a lancé une consultation pour la réalisation des différents travaux d'impression des supports d'information municipaux (parutions périodiques, supports de communication). La

commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} décembre dernier, a retenu l'imprime CHIRAT pour les parutions périodiques et l'imprimerie POUGNARD pour les supports de communication. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec ces entreprises.

1.5 Recensement rénové de la population

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué à la défense et à l'accessibilité.

Depuis 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes annuelles de recensement. Pour 2015, cette opération se déroulera du 15 janvier au 21 février, par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements de la commune. Pour 2015, 264 adresses ont été tirées, ce qui représente 451 logements. Pour assurer la collecte des informations, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le mode de rémunération de ces agents au titre de l'année 2015.

2. FINANCES

2.1 Gestion budgétaire 2014 – Décision modificative

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée permet, en fonctionnement, d'inscrire en recettes un complément de crédit au titre des droits de mutation, un réajustement de diverses participations, de crédits ainsi que le virement à la section d'investissement.

En investissement, les dépenses nouvelles concernent notamment l'acquisition de deux terrains à la suite de l'exercice du droit de préemption par la commune, un transfert de crédit pour l'achat d'une tondeuse.

En recettes d'investissement sont notamment inscrits la vente d'un terrain au Pontet, un complément de crédit de FCTVA.

Le conseil municipal approuve à la majorité absolue (30 voix pour et 3 abstentions) cette décision modificative n° 3 du budget général 2014.

2.2 Autorisation de programme et travaux

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

La commune envisage la création d'un dojo pour la pratique du judo au complexe sportif Léo Lagrange. Le dojo actuel est en effet utilisé quotidiennement par le collège et les écoles primaires de Riorges et n'a jamais été rénové. Il est donc essentiel pour la pérennité et l'évolution du club (qui compte aujourd'hui 170 adhérents participant régulièrement à des compétitions aux niveaux local, régional et national avec notamment un palmarès de médailles et des qualifications aux championnats de France), d'avoir un dojo adapté à la pratique des arts martiaux avec la construction d'un nouvel espace.

Afin d'assurer le financement de ce projet dans un cadre pluriannuel, le conseil municipal décide à la majorité absolue (30 voix pour et 3 abstentions) de recourir à une autorisation de programme telle que prévue par la réglementation.

2.3 Tarifs des services publics communaux et droits divers

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser les tarifs des services publics communaux et droits divers à compter du 1^{er} janvier 2015 (de l'ordre de 2 %). Ces tarifs

concernent entre autres le cimetière, la location de logements dans les groupes scolaires, la location de matériel aux associations, des locations diverses (salles, logements, jardins...).

2.4 Taxe d'aménagement

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.
Le conseil municipal, conformément aux discussions lors de la séance du 25 septembre 2014, confirme à l'unanimité le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 3 % à partir du 1^{er} janvier 2015.

2.5 Convention de prestations de services avec Roannais Agglomération

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.
En juillet 2011, le conseil municipal avait approuvé une convention de prestations de services entre Grand Roanne Agglomération et la ville de Riorges dont l'objectif était de préciser le contenu de l'intervention des services de la ville de Riorges pour le compte de la communauté d'agglomération et de définir les modalités financières de cette prestation pour l'entretien des crèches, du Relais assistantes maternelles (RAM) et des sentiers de randonnée. Suite au transfert de nouvelles compétences, notamment "action sociale" et afin d'assurer la continuité de services et les nouvelles dispositions, une nouvelle convention est proposée, abrogeant et remplaçant celle de 2011.
Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2.6 Subvention exceptionnelle au Centre musical Pierre Boulez

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Centre musical Pierre Boulez afin de lui permettre de poursuivre ses actions culturelles et pédagogiques tout en maintenant des cotisations à un niveau qui permette au plus grand nombre d'accéder à un enseignement musical de qualité.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Avenant au marché d'études pour la révision générale du PLU

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.
En juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le marché d'études à passer avec le groupement d'entreprises SYCOMORE-DEVES dans le cadre de la révision générale du PLU (plan local d'urbanisme). Des prestations complémentaires ayant été effectuées en cours de marché (réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation, étude environnementale), un avenant doit être passé afin de les prendre en compte.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

3.2 Lutte contre les tags

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué à la défense et à l'accessibilité.
Par délibération du 12 juillet 2007, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une intervention financière de la commune en matière de suppression des inscriptions sauvages (tags et graffitis) réalisées sur des biens immobiliers appartenant exclusivement à des personnes physiques.
A la suite du renouvellement général du conseil municipal en mars dernier, la municipalité propose de maintenir cette action de protection de l'environnement et du patrimoine tant public que privé, ainsi que son engagement auprès des propriétaires victimes de ces actes de vandalismes.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention type à intervenir avec les propriétaires concernés.
Il est rappelé que l'intervention de la commune a lieu à la demande des intéressés et sous réserve qu'ils aient au préalable déposé une plainte auprès du commissariat de police.

3.3 - 3.4 - 3.5 - 3.6 Acquisition de terrains

Rapporteurs : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie et Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et déplacements.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les acquisitions de terrains suivantes, sachant que des accords amiables sont intervenus avec les propriétaires :

- deux parcelles situées chemin Jacques Prévert représentant 1 514 et 1 475 m² ;
- une parcelle située rue Georges Clémenceau, représentant 30 m² ;
- une parcelle située allée de la Libération, représentant 91 m² ;
- une parcelle située chemin François Mitterrand, représentant 20 m².

3.7 Vente d'un terrain

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et déplacements.

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain de 14 m², située rue de Saint-André, enclavée dans la propriété de l'usine ELIS et sur laquelle est implanté un transformateur électrique.

La SCI LOTUS a souhaité acquérir cette parcelle afin de régulariser la situation.

Un accord amiable étant intervenu avec elle, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Lotissement les Rives du Combray I

Rapporteur : Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable.

Par délibération du 19 septembre 2013, la ville de Riorges a approuvé l'acquisition de l'assiette des voies des Rives du Combray I. Cela concernait la parcelle cadastrée sous le numéro 369 de la section AX, d'une superficie de 2 445 m². Conformément au document d'arpentage établi par le géomètre expert, une parcelle supplémentaire est concernée et doit être rajoutée. Il s'agit de la parcelle cadastrée sous le numéro 370 de la section AX, d'une superficie de 32 m².

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de cette dernière.

4.2 Lotissement les Rives du Combray III

Rapporteur : Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable.

La société AKERYS PROMOTION a proposé à la commune de Riorges de lui rétrocéder les parcelles AC 340 et AX 212, représentant respectivement une superficie de 5 513 m² et 44 m², sises rue du Maréchal Leclerc à Riorges. Ces tenements concernent la desserte, le cheminement piétonnier et les espaces verts des "Rives du Combray III". Conformément à la politique municipale, une partie de ces parcelles sera à terme classée dans le domaine public communal, les espaces verts resteront dans le domaine privé de la commune.

Un accord amiable étant intervenu avec la société, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition.

5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

5.1 Avenant au contrat enfance jeunesse

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) 2010–2013, outil de cofinancement des actions mises en œuvre en direction des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans et signé entre la ville de Riorges et la CAF de la Loire, est arrivé à terme fin 2013. Il est proposé de le renouveler pour une période de deux ans (2014–2015). En 2016, un nouveau contrat enfance jeunesse

intercommunal sera signé entre Roannais Agglomération et la CAF de la Loire. Il intégrera tous les anciens contrats des communes membres de la communauté d'agglomération. Dans cette attente, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant intégrant des actions nouvelles dans le champ de l'enfance et de la jeunesse.

5.2 Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le local de distribution alimentaire

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local de distribution alimentaire dans un bâtiment municipal a été approuvé en mars 2014. A la suite de la concertation avec les utilisateurs, des aménagements supplémentaires ont été sollicités pour améliorer substantiellement le projet. Un avenant au marché initial doit donc être conclu.

Le conseil municipal l'approuve à la majorité absolue (32 voix pour et 1 voix contre).

6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

6.1 Dispositif Ziconord

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Dans le cadre du dispositif Ziconord (soutien aux musiciens amateurs), le conseil municipal avait approuvé une convention à passer avec le conseil général de la Loire et le SIEMAR, qui fixait notamment la participation financière du conseil général pour l'année scolaire 2013/2014. Ce dispositif ayant été reconduit pour l'année scolaire 2014/2015, une nouvelle convention doit être passée entre les trois parties.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN